



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/11/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Attribution du marché « Traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles » (n°2024-06)

Délibération n° 24 11 05

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi six novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Serge Castan, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia.

Madame Germaine Millo a été nommée secrétaire de séance.

Considérant la publication de l'Appel d'Offres Ouvert relatif au traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles (BOAMP n° 24-86087 et JOUE n°442654-2024),

Considérant qu'il s'agit d'un marché de service à bons de commande passé sans minimum et avec un maximum annuel d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois, soit 2 ans maximum,

Considérant l'allotissement du marché :

- Lot 1 : traitement et valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles secteur Ouest (sans minimum, maximum annuel de 2 700 000 € HT soit 5 400 000 € HT sur 2 ans),
- Lot 2 : traitement et valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles secteur Est (sans minimum, maximum annuel de 300 000 € HT soit 600 000 € HT sur 2 ans),

Considérant les conclusions du rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 octobre 2024 a décidé :

- de la recevabilité de l'ensemble des offres reçues,

- du classement des offres au regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure,
- de choisir les offres des candidats suivants comme offres techniquement et économiquement les plus avantageuses :
 - Lot 1 : SAS Arianéo (Nice),
 - Lot 2 : Société Monégasque d'Assainissement (Monaco).

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Cyril PIAZZA, Président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'attribuer le marché de traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles :
 - Pour le lot 1 (traitement et valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles secteur Ouest) à l'entreprise SAS Arianéo (Nice),
 - Pour le lot 2 (traitement et valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles secteur Est) à l'entreprise Société Monégasque d'Assainissement (Monaco).
- **Autorise** le Président à signer le marché avec l'entreprise.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo.

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
G. MILLO**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**